



Paris, le 17 septembre 2024

Déclaration préliminaire intersyndicale à la formation spécialisée du comité social d'administration du 17 septembre 2024

Depuis l'annonce du non-renouvellement de nos collègues contractuels à la PJJ, nos 4 organisations syndicales ont appelé, en intersyndicale, à trois journées d'actions et de grève dont la prochaine aura lieu le 19 septembre prochain. La détermination de ce mouvement a été renforcée par les rassemblements dans l'ensemble des territoires, démontrant l'urgence de la situation face à un traitement inadmissible du travail mené par l'ensemble des établissements et services de la PJJ.

Rien ne peut justifier de fermer ces postes contractuels, qui malgré les annonces de nouveaux recrutements en fin d'année seront particulièrement difficiles à recréer. Qui après avoir vu son contrat rompu aussi brutalement accepterait d'attendre à côté du téléphone que la PJJ lui propose une nouvelle embauche sans envisager sérieusement un autre avenir professionnel ? Dès lors la garantie de retrouver un niveau d'emploi permettant de mener à bien nos missions dans de bonnes conditions d'exercice s'éloigne : les nouveaux recrutements annoncés à partir de 15 octobre ne refermeront pas avant longtemps la brèche que vous avez ouverte. De plus, il est remonté des terrains que nous sommes bien loin du niveau de recrutement nécessaire au fonctionnement des services.

Cette politique conduite en contradiction avec les engagements ministériels pris antérieurement a pour effet d'amener l'ensemble des services à travailler en « mode dégradé ». Elle porte directement atteinte à la capacité de prise en charge des mineurs concernés par des mesures d'accompagnement, ainsi qu'à celle de leur famille.

Vous nous proposez aujourd'hui à l'ordre du jour de cette instance un *Point d'étape sur les mesures d'adaptation de l'organisation des services en septembre*, que nous jugeons inutile au regard du contexte. Nous avons en effet déjà largement pris connaissance de la désorganisation induite par vos décisions sur l'ensemble des services : les listes d'attente dans les milieux ouverts étaient déjà importantes et continuent de croître tandis que certains professionnels à qui on a imposé jusqu'à 30 suivis de jeunes sont déjà épuisés. Les collègues des UEAJ « temporairement » fermés auxquels il a été imposé des missionnements dans les foyers, ont été contraints de mettre fin brutalement à l'accueil des mineurs. Les nombreuses interventions en classe relais ou autres « missions non prioritaires », selon l'administration, ont été supprimées. La suppression de contrats d'adjoints administratifs engendre des retards importants et préjudiciables dans les traitements administratifs des suivis des jeunes et des dossiers des personnels.

Ainsi, malgré une intention de communication rassurante, il semble que vous n'appréhendiez pas la gravité de la situation concernant les conditions de travail au sein de notre institution. La mobilisation entamée depuis le 14 août inclut non seulement les postes non renouvelés, mais également tous les postes vacants ainsi que ceux qui ont été progressivement supprimés depuis l'instauration du CJPM.



Alors que nous revendiquons légitimement depuis des mois l'urgence d'une baisse des normes en milieu ouvert, votre gouvernance nous amène à nous battre contre les suppressions de moyens. C'est dire le décalage entre votre discours, affirmant « *travailler à obtenir les moyens nécessaires à assurer à tous les professionnels [...] les meilleures conditions de travail* » (*Message de la DPJJ à l'attention de tous les agents de la PJJ du 6 septembre*), avec la réalité des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader dans les services.

Cette diminution des moyens entre en contradiction totale avec les engagements gouvernementaux de renforcer la lutte contre la délinquance juvénile et d'empêcher la récurrence d'une population en très grande précarité. Tous les acteurs et actrices alertent depuis des années sur les problématiques rencontrées par les familles et les structures de l'aide sociale à l'enfance, ainsi que sur l'état de délabrement de la protection de l'enfance, au pénal comme au civil, que votre action contribue à intensifier.

Le 19 septembre, la PJJ va à nouveau se faire entendre. Dans ce contexte nous ne siégerons donc pas à cette instance et continuons d'exiger :

- Un plan de titularisation et de recrutement sur l'intégralité des postes vacants et des formations en conséquence afin d'assurer la continuité de l'ensemble de l'activité
- L'abaissement immédiat des normes de prises en charge et la création de moyens RH en conséquence
- Un bilan détaillé et fiabilisé de la situation de la PJJ en fonction des chiffres et informations demandées par l'intersyndicale
- La transmission du rapport de l'Inspection Générale de la Justice dans le cadre de la mission d'évaluation et l'association des organisations syndicales sur les questions budgétaires dans le cadre d'un dialogue social de qualité.